



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

Paris, 10 MAI 2016
N° 177/ANSSI/SDE/PSS/BQA

QUALIFICATION AU NIVEAU ELEMENTAIRE

Automate SIMATIC S71518-4 (version du micrologiciel 1.83)
SIEMENS

Annexe : Références de la qualification.

L'automate SIMATIC S71518-4, intégrant la version 1.83 du micrologiciel, est un équipement qui permet de réaliser, de façon continue et sans intervention humaine, la commande de processus industriels (machine ou processus continu). En fonction de ses données d'entrées, reçues de capteurs, l'automate envoie des ordres vers ses sorties et des actionneurs.

Eu égard au rapport de certification [6], et conformément au processus de qualification [4], j'atteste que ce produit atteint le niveau de qualification élémentaire, sous réserve de :

- l'application stricte du guide de configuration [7] et des recommandations de sécurité [8] ;
- l'observation stricte des conditions suivantes :
 - o l'administrateur doit déconnecter tous les utilisateurs lors de l'utilisation de la fonction de sécurité « Authentification sécurisée sur l'interface d'administration » afin de garantir la prise en compte des nouveaux droits lorsque la politique de droits est modifiée ;
 - o le temporisateur (*timeout*) d'un programme utilisateur doit être configuré avec une marge conséquente ;
 - o les principes de défense en profondeur doivent être appliqués, notamment dans le cas d'une administration par le réseau où il est recommandé de disposer d'un réseau d'administration distinct, physiquement ou a minima logiquement ;
 - o la station d'ingénierie ne doit pas être branchée en permanence à l'automate, mais uniquement en cas de besoin et sous la maîtrise directe d'un opérateur.

Par ailleurs, la fonction de sécurité « Stockage sécurisé des secrets » ne fait pas partie du périmètre de cette qualification : le strict respect et la vérification périodique de la bonne mise en œuvre des conditions énoncées *supra*, concourant à la protection des éléments secrets, sont impératifs.

Cette qualification est octroyée dans le cadre du décret [1] pour les besoins de la sécurité nationale, et du décret [2]. La qualification dans le cadre du décret [1] permet notamment au produit de participer à la protection des infrastructures vitales contre la cybermenace.

Cette qualification est valable pour une durée de 3 ans. Elle pourra être prolongée par la mise sous surveillance du produit certifié.

Contre-amiral Dominique RIBAN
Directeur général adjoint

Annexe

Références de la qualification

- [1]. Décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale. Disponible sur www.legifrance.gouv.fr.
- [2]. Décret n°2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9,10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives. Disponible sur <http://www.legifrance.gouv.fr>.
- [3]. Référentiel général de sécurité (RGS), version en vigueur.
- [4]. Processus de qualification au niveau élémentaire, version 1.0 (disponible sur www.ssi.gouv.fr).
- [5]. Cible de sécurité CSPN Evaluation Technical Report Product Simatic S7 1518-4
Référence : CSPN-ETR-S7-1518-4-2.01; Version : 2.02 ; Date : 18 avril 2016.
- [6]. Rapport de certification ANSSI-CSPN-2016/05, concernant le produit : Simatic S7 1518-4 (version du micrologiciel : 1.83).
- [7]. S7-1500 security configuration for French certification (CSPN); Référence : S7-1500_SEC_CONF_CSPN_V1.0; Version : 1.0.
- [8]. Security recommendations for the use of S7-1500; Référence : S7-500_SEC_RECO_EXTR_V1.0; Version : 1.0.